



**Conseil communal  
de Duillier**

## Procès-verbal

Duillier, le 18 octobre 2023

### Séance du Conseil communal du mardi 12 septembre 2023

Salle communale de Duillier

M. Olivier Chambaz, Président, ouvre la septième séance de la législature, à 20h00, en saluant les membres du Conseil et de la Municipalité et une personne dans le public. Les représentants de la presse ne sont malheureusement pas présents.

#### 1. Présences

A l'appel nominal, 32 membres sont présents et 10 sont excusés. Il s'agit de Mmes F. Rossier, J. Tissot et M.-C. Santschy ainsi que de MM. J. Chambaz, Ch. Chambordon, O. Dupuis, J. Marsens, M. Mathys, R. Rüesch et I. Seiler.

Par ailleurs Mme C. Vanat-Gachet, Municipale, est également excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président relève qu'il y a une erreur de numérotation des points de cet ordre du jour, le point N° 3 ayant disparu. Il propose donc de rectifier cet ordre, le point 4 devenant le point 3 et ainsi de suite.

L'ordre du jour modifié est soumis au vote.

**L'ordre du jour, modifié, est adopté à l'unanimité**

#### 3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Mme H. Surber a une remarque à faire au sujet des propos de Mme Vanat Gachet concernant les patrouilleurs à la page 4 qui précise qu'un courrier a été envoyé à tous les parents des élèves de Duillier. Elle pense que ceci n'a pas été fait.

M. le Président propose, au vu de l'absence de la municipale concernée, de lui poser la question et de rectifier, le cas échéant.

M. le Syndic pense que le procès-verbal est correct, mais que le Comité de l'AISE a décidé, par la suite, de ne pas envoyer ce courrier.

Mme N. Schrag revient à la page 5 de ce Procès-verbal concernant la zone 30km/h et sur la phrase "... elle s' imagine ...". Elle ne s' imagine pas, mais sait très bien qu'il faut deux trottoirs pour avoir la possibilité de créer un passage piéton. La correction sera effectuée.

La parole n'étant pas demandée, il est soumis au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 est adopté à la majorité avec 1 abstention**

#### **4. Communications du Bureau du Conseil communal**

M. le Président informe sur :

##### *Une démission du Conseil communal*

M. J. Scheibling annonce son départ de la commune. M. le Président fait lecture de la missive reçue et qui fait état d'un déménagement dans une commune voisine.

##### *Les décès dans la commune*

C'est avec regret qu'il doit annoncer le décès de Mme Jacqueline Volet survenu le 21 août 2023. Née le 4 juin 1938, elle était originaire d'Oron (VD) et est arrivée dans notre commune le 15 avril 1977.

M. Edward Talbot, de nationalité du Royaume-Uni, est né le 11 janvier 1944 et il est arrivé à Duillier le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Il est décédé le 14 août dernier.

Une minute de silence est observée en mémoire des défunts.

##### *Élection complémentaire pour le Conseil communal et suppléants*

Il n'y a actuellement plus que 42 membres au sein du Conseil, sur les 45 prévus et il n'y a donc plus de suppléants. Une élection complémentaire aura lieu le 3 mars 2024 pour repourvoir ces trois sièges vides et ce sont 12 suppléants qui seront nécessaires. Le Président encourage toutes et tous à en parler et de trouver des personnes intéressées. Une information sera diffusée et lui-même reste à disposition en cas de question.

##### *Signatures des rapports des commissions*

Il a été constaté qu'un certain nombre de rapports de commissions ne sont pas signés par l'entier des membres. Ces rapports seront déposés au Greffe municipal et une invitation à signature sera envoyée à toutes les personnes concernées.

#### **5. Communications de la Municipalité**

M. le Président cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

##### *La période estivale*

"Comme vous l'avez toutes et tous vécu, l'été a été chaud et passablement de manifestations ont eu lieu depuis le dernier Conseil. Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré comme organisateurs ou comme bénévoles à ces divers événements.

L'été a été chaud au niveau des températures, mais pas au niveau des dossiers reçus à la Commune dans la mesure où c'est assez calme du côté du Canton. Il n'y a donc pas de grandes décisions à annoncer. Il n'y a aucune nouvelle concernant le dossier LATC."

##### *La péréquation*

"Comme vous avez pu le lire dans les médias, les communes qui ont engagé des procédures juridiques contre le Canton concernant la péréquation ont gagné au Tribunal Fédéral. Notre commune n'a pas participé à cette procédure, car ce qui était contesté était le droit d'être entendu et que le Canton n'avait pas publié les fichiers comme par le passé. Après la RIE III, il manquait beaucoup d'informations pour tout comprendre correctement. Un courrier cantonal a été adressé aux communes précisant qu'il n'avait pas respecté le droit d'être entendu et que toutes les communes recevront les fichiers concernés. Mais malgré ceci, rien ne va

changer, ni au niveau des acomptes ni au niveau des décomptes définitifs. Duillier n'a pas participé à cette procédure pour des questions financières, ne désirant pas engager des frais d'avocat pour aller jusqu'au Tribunal Fédéral.

- M. C. Bosson informe sur

#### *L'eau de boisson et sur l'eau sous pression*

"Les SI de Nyon ont entrepris de nouveaux travaux sur la route de Trélex avec la pose d'une nouvelle conduite de 300mm permettant une amenée directe depuis la station de pompage des Pralies sur le site de l'Asse. Là également pas de préavis, les coûts sont entièrement supportés par les SI".

#### *La conduite ESP Valire*

"Le projet de renouvellement de la conduite d'eau sous pression de Valire est terminé, si ce n'est la finalisation des servitudes. Le coût total des travaux est de l'ordre de CHF 310'300.- pour un préavis de CHF 371'500.-, laissant un solde d'environ CHF 61'200.-".

Un montant avoisinant les CHF 39'000.-, sur les CHF 42'000.- prévu, sera refacturé aux riverains pour leur participation à la réfection totale du chemin. De plus, l'ECA vient de nous octroyer la somme de CHF 23'646.-

Nous remercions les 14 propriétaires pour avoir contribué activement à la sécurisation de notre village en permettant ce bouclage sur leurs parcelles respectives.

#### *La SIAEP*

"Contrairement à d'autres, nos deux communes Coinsins et Duillier avons échappé de justesse aux restrictions d'eau, ceci notamment grâce au respect du tout ménage sur la sensibilisation à cette problématique ainsi qu'aux nombreux départs en vacances. La situation actuelle est très tendue, l'apport de nos sources couvre juste les besoins.

La convention qui relie nos deux communes et qui vous a été soumise en mars a également été acceptée par le Conseil général de Coinsins en juin. Cette dernière suit son chemin afin de récolter les dernières signatures pour la légalisation".

#### *La SEIC et le prix de l'électricité*

"Comme la presse la relaté, les prix de l'électricité prennent l'ascenseur pour 2024 avec une augmentation moyenne en suisse de 18%. Sur notre aire de déserte, elle sera de l'ordre de 17% pour un ménage moyen consommant 4500kWh/année. La SEIC reste, en valeur absolue et pour l'instant, plus avantageuse que ses voisins... en espérant que cela dure".

- Mme C. Vanat Gachet, par le biais de Mme S. Müller informe sur :

#### *Le rentrée scolaire*

"La rentrée scolaire a débuté le 21 août dernier, sans problème particulier. Toutes les classes de l'école de Duillier sont occupées, ce qui fait près de 110 enfants présents tous les jours. Deux minibus transportent les enfants qui habitent Vich et Coinsins."

#### *Le service des patrouilleurs scolaires*

" Malgré de nombreuses et infructueuses recherches, le service des patrouilleurs scolaires du village n'a pas pu perdurer. Aucun parent ne s'étant manifesté pour prendre la relève de ce service aux écoliers, la Municipalité n'a pas eu d'autre alternative que de mettre un terme à cette activité."

J'en profite pour remercier chaleureusement toute l'équipe qui a œuvré durant de nombreuses années. Merci pour votre engagement et votre fidélité.

### *L'Unité d'Accueil Pour Écoliers*

"Concernant notre UAPE, les 3 apprentis ASE suivent leur formation. A ce jour, l'équipe en place est composée d'une directrice, de 2 ASE, d'une auxiliaire, de 3 apprentis et d'une stagiaire. Tout ce petit monde est nécessaire pour encadrer plus de 50 enfants tous les midis et une quarantaine après l'école."

### *Le nouveau bâtiment scolaire*

"Le projet d'agrandissement de l'école devrait se concrétiser prochainement et les travaux de démolition des 3 anciennes classes devraient débuter cet automne, c'est ce que j'espère en tous cas ... Une fois que le parking souterrain sera réalisé, la transformation et l'agrandissement de l'école pourront débuter. J'espère que ce bâtiment pourra être à la disposition de l'école pour la rentrée d'août 2025. Ainsi, les 3 portakabins en locations pourront être retirés de la parcelle du Vieux-Village. Croisons les doigts."

Mme H. Surber trouve regrettable qu'aucun bénévole n'ait été trouvé pour le service des patrouilleurs scolaires, mais ne pense pas que ce soit la faute des parents. Elle-même a pris des contacts et espère que ce service pourra redémarrer.

- Mme S. Müller informe sur :

### *Le comptage de la zone 30 km/h*

"La Municipalité a reçu un mail de la DGMR (la Direction Générale de la Mobilité et des Routes) concernant le comptage pour la zone 30km/h.

La demande a été faite, cependant le dossier a pris du retard.

La Municipalité sera convoquée par la suite pour une expertise des résultats. Un délai de six mois est à prévoir jusque-là".

- M. C. Challande informe sur

### *Le pont sur l'autoroute à la Route de Genolier*

"Lors du précédent conseil, notre autorité a été interpellée au sujet de la faisabilité d'un aménagement d'une voie cyclable, indépendante des feux de signalisation. À la suite de cela, nous avons contacté les services compétents de l'OFROU, qui nous ont confirmé prendre en considération notre demande et s'en occuper lors des travaux d'étanchéité de l'ouvrage, qui sont prévus d'ici quelques mois. Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ces travaux dès que nous en saurons plus".

### *Déchetterie : Rails de guidage*

"Les changements vont bon train et se passent techniquement très bien. A ce jour trois jeux de rails ont été changés, nous sommes donc à la moitié des travaux et à ce rythme, d'ici quelques deux mois, ces derniers devraient être terminés. C'est bien les 28 jours de temps de séchage du béton qui nous imposent ces délais".

### *Déchetterie : Contrôle des accès*

"Le contrôle des entrées va être intensifié. En effet, nous avons constaté ces derniers mois, une recrudescence des accès non autorisés que nous pouvons quantifier à 20%. Aussi, afin d'éviter un usage abusif de nos installations et de décourager le tourisme des déchets, un auxiliaire de sécurité a été engagé. Il viendra ainsi en complément des contrôles effectués par la société GPA. Munissez-vous donc de votre précieux sésame lors de votre prochaine virée à la déchetterie".

## *Déchetterie : Gestion des déchets*

"Samedi 16 septembre prochain, de 9 heures à midi, aura lieu sur le site de la DIC, la Clean-Up-Day, action pour la gestion des déchets en nature et déchetterie. Il s'agit d'une opération participative organisée par la commune de Prangins, destinée à sensibiliser ses citoyens à la gestion des déchets.

Malheureusement, nous avons reçu cette information trop tardivement pour anticiper quelque chose de notre côté. Nous ne manquerons pas, lors de notre prochain CODIR, de sensibiliser nos collègues Pranginois sur l'importance d'une communication commune pour de telles opérations. Ne soyez donc pas étonné, en arrivant sur le site, d'être d'abord contrôlé par un agent de sécurité, puis de voir plein de personnes, s'activer en gilet jaune".

### **6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales**

Il n'y a pas de communications de la part des différents délégués, aucune séance n'ayant eu lieu.

### **7. Préavis N° 04/2023 "Arrêté d'imposition 2024"**

M. le Président demande au rapporteur de la CoGesFin de faire part des conclusions de la commission.

M. S. Maillard fait part du rapport de la CoGesFin qui propose d'accepter le préavis 04-2023.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

<b>Le préavis N° 04-2023 est adopté à l'unanimité</b>
---

### **8. Préavis N° 05/2023 "Région de Nyon - Fonds régional de mobilité"**

M. le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc ainsi qu'à celui de la CoGesFin de faire part de leurs conclusions.

M. J.-D. Macherel lit une partie du rapport de la commission ad hoc, qui conclut au refus de ce préavis.

Mme J. Lehmann ne lit pas l'entier du document et fait part du rapport de la CoGesFin qui propose de refuser le préavis 05-2023.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme H. Surber aimerait avoir l'avis des délégués au Conseil Intercommunal de Région de Nyon.

Mme Ch. Trolliet précise qu'elle ne représente pas le Conseil Intercommunal au sein du Conseil communal, puisque c'est de l'inverse qu'il s'agit. Néanmoins, elle pense, à titre personnel, que nous bénéficions des améliorations du point de vue de la Région, même de manière indirecte et qu'on ne pourra certainement pas faire grand-chose, seuls, pour la mobilité du village de la somme ainsi économisée. S'agissant d'un projet régional dont nous faisons partie, Duillier n'est pas un village de gaulois au sein du District, elle votera en faveur de ce préavis.

M. A. Uldry aimerait avoir l'avis de la Municipalité et sa position par rapport aux conséquences du rejet de ce préavis, notamment en termes de réalisations qui bénéficient à toutes et à tous. Il pense par exemple au parking de la Givrine sachant qu'un retour direct d'un financement n'est pas forcément envisageable en tant que tel, mais qu'il serait dommage de ne pas pouvoir bénéficier de nouvelles opportunités.

M. le Syndic précise que le parking de la Givrine fait partie du volet DISREN et que la commune contribue à la hauteur d'un point d'impôt à ce dispositif, ce qui représente 60'000.- par année qui n'ont pas encore été entièrement dépensés à ce jour. La manière de facturer les projets DISREN est d'une opacité assez extraordinaire qu'il n'a pas vu par le passé. On ne parle pas de projets régionaux, mais dans le cadre du

DISREN, Région de Nyon est à disposition pour ceci. Dans la cas présent, Région de Nyon veut instaurer un nouveau fonds pour les transports publics pour les grands centres comme Nyon, Gland, Rolle, Coppet. Il précise que les projets présentés sont des projets régionaux mais dont la commune ne bénéficie pas forcément directement, ceci n'étant par ailleurs pas mis en cause. Ce que la Municipalité, comme d'ailleurs les commissions, met en cause, c'est la nécessité d'instaurer un nouveau fonds pour les transports publics. Son interprétation politique est qu'avec ce fonds, les grandes communes ne seront plus communes porteuses et ne devront donc payer que 68 %, le reste étant porté par Région de Nyon. Mais le fonds proposé sera prélevé sur l'ensemble des communes. La Municipalité considère qu'il y a une limite à tout et que pour ce projet-là, cette dernière est dépassée. Le fonds pour les transports publics avait le droit d'être et la commune l'a soutenu à hauteur d'environ 75'000.-, mais actuellement Région de Nyon a un autre moyen de soutenir et d'investir dans les transports publics. La Municipalité pense que Région de Nyon veut mettre en place ce fonds afin d'alléger les charges des communes ayant beaucoup de transports publics. Ce qui est financé pour le bus postal est de la coordination, mais celle-ci se fait par les CFF, Car Postal. Les frais de Car Postal ne font qu'augmenter, donc la commune contribue, dans les transports régionaux, de manière significative pour notre village. C'est ce qu'il faudra peut-être avoir en tête lors du vote de ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

<b>Le préavis N° 05-2023 est refusé par 5 oui, 25 non et 2 abstentions</b>
--

#### **9. Nomination de deux membres à la commission pour la révision des statuts SDIS**

M. le Président passe la parole au Municipal responsable du SDIS.

M. C. Bosson précise qu'il s'agit de remplacer deux personnes ayant démissionné du Conseil et que le travail ne sera pas astreignant dans la mesure où un préavis type sera fourni par le SDIS.

Sont nommés : MM P. Berger et J. Marsens

#### **10. Nomination d'une commission de 3 membres pour la révision du Règlement de police**

Sont nommées : Mme R. Chambaz et MM. Y. Hauser et L. Wantellet

#### **11. Divers et propositions individuelles**

M. J.-D Macherel propose que maintenant qu'il y a un journal communal, ce qui est une excellente chose à son avis, et que par ailleurs il y a une excellente qualité d'eau à Duillier, il serait peut-être intéressant de publier un article sur la qualité de l'eau.

M. C. Bosson répond que le protocole annuel est publié sur le site avec tous les détails concernant les prélèvements. Un article pourrait être présenté sur le recaptage du côté de Coinsins. Concernant la qualité de l'eau elle-même, beaucoup de choses pourraient être faites, mais ce qui représente du travail en plus.

M. D. Grenno rappelle que le résultat des analyses du laboratoire cantonal peut être trouvé, sur le site du Canton.

Mme N. Schrag demande s'il serait possible que les personnes qui se trouvent à l'avant de la salle du Conseil se retournent de manière à ce que les personnes se trouvant derrière puissent les entendre.

M. S. Maillard est surpris par le délai de 28 jours de séchage pour la réfection des rails des bennes de la déchetterie.

M. Ch. Challande informe que ces délais lui ont été transmis par le service des travaux de la Commune de Prangins qui s'occupe du suivi de ces travaux. Il s'agit de dalles de béton épaisses puisqu'elles sont à 50 cm de

profondeur qu'il faut donc pouvoir laisser bien sécher. Par ailleurs, il avait été décidé de consacrer le temps nécessaire afin de réaliser du bon travail.

Mme P. Maye voudrait savoir qu'elle est la directive pour le contrôle des macarons donnant accès à la déchetterie. En effet, les voitures sont parfois arrêtées bien avant le portail, ce qui engendre des bouchons sur la route. Elle aimerait également savoir d'où viennent les 20 % de fraudeurs ou de personnes non conformes cités par M. Ch. Challande.

M. Ch. Challande est d'accord que 20 % c'est énorme et il est prévu d'y remédier, mais il est difficile de savoir d'où viennent ces personnes et d'établir une règle, les contrôles n'étant de loin pas faciles. Il rappelle que dans le projet initial de l'emplacement de la déchetterie, le site était prévu beaucoup plus à l'intérieur du terrain par rapport à la route, ce qui aurait permis un bien plus grand dégagement pour l'accès des véhicules.

M. D. Grenno trouve qu'il y a des comportements qui ne sont pas admissibles vis-à-vis du personnel et des autres usagers et se demande s'il n'y aurait pas une possibilité de vidéo-surveillance avec d'éventuelles interventions voire amendes.

M. Ch. Challande comprend bien le souci, ces problèmes étant récurrents. Ils sont d'ailleurs à l'ordre du jour de la prochaine séance du CODIR de la DIC. Une intervention par la police Nyon-Région est possible par le biais du Règlement de Police de Prangins, commune territoriale et deux cas ont déjà été réglés par cette dernière. Un peu plus de monde sera également engagé et le projet de caméras, y compris thermiques, sera étudié.

Mme N. Schrag est interpellée par le fait que des entreprises déposent les déchets de jardins des particuliers pour lesquels ils ont travaillé à la déchetterie. Elle se demande si ces entreprises, qui travaillent de manière rémunérée, ne devraient aller déposer les déchets de jardins dans des endroits spécifiques.

M. Ch. Challande confirme qu'une entreprise ne peut pas venir déposer ses déchets si elle travaille pour un privé. Pour ces derniers, un dépôt de 1m<sup>3</sup> est admis. Voici encore un point difficile à gérer. A la question de Mme Schrag concernant des forfaits d'entreprise, il est répondu que les déchets ménagers sont acceptés moyennant une taxe pour les entreprises, mais pas les déchets de chantier ou de jardins.

Mme N. Schrag comprend qu'il puisse y avoir des bouchons à l'entrée dans la mesure où nom, prénom, adresse et macaron sont demandés, mais elle comprend cette demande d'informations.

M. Ch. Challande informe que l'entreprise GPA s'occupait de ces contrôles depuis 3 à 4 ans, mais que c'était quasiment chaque fois un autre agent qui était présent. Un formulaire a été créé afin de faciliter le travail, mais c'est compliqué. Un agent indépendant va venir renforcer les contrôles et ce sera toujours la même personne.

M. A. Uldry vient aux nouvelles concernant le projet de Skate Park.

Mme S. Müller informe que ce préavis arrive à bout touchant et devrait être présenté au mois de décembre prochain. Les jeunes sont au courant de cette évolution, mais un plus grand engouement de leur part aurait été souhaité.

Mme J. Lehmann relève que des travaux ont été effectués aux Pralies sur un terrain privé et qu'à son avis, l'information a été lacunaire. Lors de la pose des conduites au printemps des avis avaient été transmis par les Services Industrielles de Nyon.

M. C. Bosson pense qu'effectivement des annonces auraient dû être faites et qu'il y a eu des manquements. Il fera remonter cette situation aux SI de Nyon, mais lui-même a été mis au courant deux semaines avant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance et rappelle que la prochaine réunion du Conseil communal aura lieu le mardi 12 décembre 2023 à 20h00 et que d'ici-là il y aura des élections fédérales.

La séance est levée à 21h10

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer